



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 17 juillet 2019

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Floriane MUHLEMATTER ayant donné pouvoir à Frédéric BUDAN, Emma PARENT ayant donné pouvoir à Gérard FORAY, Franck SAUTIER ayant donné pouvoir à Sylvie RINALDI, Caroline BILLOT ayant donné pouvoir à Gilles DEGENEVE



1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie MELCONIAN est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Délibération complémentaire du conseil municipal Approuvant la révision générale du PLU de Vulbens

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-1 à L 151-43 et R 153-1 à R 153 - 18 ;
VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2019 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

VU le recours gracieux du Préfet de la Haute-Savoie en date du 29 mai 2019 ;

CONSIDERANT les modifications demandées par le Préfet de la Haute-Savoie en vue d'assurer une meilleure compatibilité du PLU avec le SCoT ;

Entendu le rapport et les conclusions de Monsieur le Maire qui propose, suite aux discussions avec l'Etat et la Communauté de communes du Genevois, les modifications suivantes :

- La zone Ub du "Mollard" est désormais classée en zone AU au règlement graphique.
- Les 3 zones AU "La pièce Sud", "sous Vulbens" et "du Mollard" (ancienne zone Ub) ne pourront pas être révisées avant 2024 et sous strictes conditions d'une modification ou d'une révision du document d'urbanisme justifiant la nécessité de leur urbanisation. Ces précisions sont apportées au règlement écrit relatif aux zones AU.
- De plus, les trois zones AU repérées au règlement graphique pourront, au fur et à mesure des besoins, s'ouvrir à l'urbanisation en respectant obligatoirement l'ordre suivant : d'abord la zone AU "du Mollard", puis la zone AU "Sous Vulbens" et enfin la zone AU "La Pièce Sud", et en tenant compte des futurs documents de planification supérieurs.

Les pièces corrigées sont donc :

- Le rapport de présentation
- Le règlement écrit
- Le règlement graphique 1/2000

- Le règlement graphique 1/5000
- les OAP
- Le plan annexe

Les autres documents restent inchangés.

Considérant que le projet légèrement modifié de révision générale du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être adopté ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité, Par une voix contre, 5 abstentions, 9 voix pour,

1°) APPROUVE la révision générale du PLU tel qu'il ressort du dossier annexé à la présente délibération ;

2°) DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département,

3°) DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- dès lors que la révision du Plan Local d'Urbanisme (en présence d'un SCoT approuvé) a été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales, et cela conformément à l'article L 153-23 du code de l'urbanisme ;

4°) DIT que la révision du PLU approuvée est tenue à la disposition du public conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme.

3. Ligne de trésorerie / Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en cours d'achat des terrains pour la construction du collège : nous avons donc besoin d'une ligne de crédit pour payer les dépenses avant d'encaisser toutes les recettes qui arrivent progressivement tout au long de l'année.

Il est donc proposé au Conseil de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à

Approuve la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne

- D'un montant de 300 000 €
- D'une durée de 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,50%
(Valeur de l'indice en date du 19/06/2019 : -0,36 % soit un taux de 0,50%
Seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Tirage par crédit d'office / Remboursement par débit d'office
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 0,40% / prélevés en une seule fois soit 1 200 €
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : néant

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

4. BP 2019 / Décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

	Dépenses	Recettes
61551 Matériel roulant	+ 1 761 €	
62878 Remboursements frais à autres organismes	+ 3 815 €	
023 Virement à la section d'investissement	+ 14 157 €	
7488 Autres attributions et participations		+ 17 972 €
7788 Remboursement de sinistres		+ 1 761 €
202 Frais documents urbanisme	+ 5 200 €	
2111 Terrains nus	+ 61 310 €	
2152 Installation de voirie	+ 2 200 €	
21534 Réseaux d'électrification	+ 51 000 €	
2115 Terrains bâtis	+ 5 315 €	
2183 Matériel de bureau et informatique	+ 1 000 €	
2313 Constructions en cours	- 5 315 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		+ 14 157 €
024 Produits de cessions		+ 106 553 €

5. Rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes du Genevois

Le rapport d'activités 2018 de la CCG est présenté au Conseil qui en discute et en prend acte. Il sera disponible sur le site internet de la commune.

6. Informations

Le Conseil municipal félicite l'initiative de la **MJC** qui a fêté ses 50 ans sous un format original avec des animations dans chaque commune tous les soirs. La population était bien présente avec un beau taux de participation.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 21h. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 18 septembre 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

